

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2016

COMPTE- RENDU POUR AFFICHAGE

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 17 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 11 février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Jacques GUIONET, pouvoir donné à M. Julien WEIL

M. Renald BEJAOU, pouvoir donné à M. Jean BOKOBZA

Mme Geneviève TOUATI, pouvoir donné à M. Philippe LERAY

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 2 et 15 décembre 2015

Procès-verbal du 2 décembre 2015 approuvé à la majorité des membres présents (sous réserve des modifications demandées par M. Leray portant sur la retranscription des propos de M. le Maire dans la partie questions diverses)

Procès-verbal du 15 décembre 2015 approuvé à l'unanimité. M Alonso fait observer au point 26 une erreur de retranscription de vote en précisant, que Mme Robinet et lui-même se sont abstenus et n'ont pas voté contre.

1. Approbation des modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal

Ce point est reporté au Conseil Municipal du 13 avril 2016.

2. Désignation des délégués : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a procédé, au vote à main levée, à la désignation des délégués de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Abstention : 5 (Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI)

Pour : 29 (M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU, M. Gaël TURBAN)

M. Marc MEDINA est élu délégué titulaire et Mme Pascale TRIMBACH, déléguée suppléante.

3. Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement au Lieu d'Accueil Enfants Parents « Les Ribambins »

Sur rapport de Mme Carrese, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service LAEP et autorisé Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

4. Participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly – avenant n°21

Sur rapport de Mme Gouel, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°21 à la convention en date du 20 novembre 1985 qui fixe à 882,73 € par élève Saint-Mandéen, la participation annuelle de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école Decroly au titre de l'année scolaire 2014-2015.

5. Autorisation de recours au service civique

Sur rapport de M. Darnault, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er avril 2016, sous réserve de l'accord de l'agrément et autorisé M. le Maire à signer tous les actes subséquents.

6. Approbation du règlement armement et équipement de protection individuelle de la police municipale

Sur rapport de M. Le Tymen, le Conseil Municipal a approuvé le règlement Armement et Equipement de Protection Individuelle de la Police Municipale de Saint-Mandé comme suit :

Contre : 7 M. Jean BOKOBZA, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 27 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU

7. Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIDP) – Equipement des policiers municipaux, acquisition de gilets pare-balles

Sur rapport de M. Tinel, le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité, une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour les équipements en gilets pare-balles des policiers municipaux au titre de l'année 2016.

8. Demande de subvention à l'agence « Eau Seine Normandie » pour des travaux d'assainissement sur le réseau de la commune

Sur rapport de M. Weil, le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité, une subvention au plus fort taux auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de ces travaux et autorisé M. le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

9. Approbation de la convention de financement à passer entre la société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) et la Ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. Weil, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité la convention de financement avec la SEAM et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

10. Recensement des marchés conclus en 2015 conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics

Sur rapport de Mme Besnard, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés publics conclus en 2015.

11. Débat d'Orientations Budgétaires 2016 de la Ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. MEDINA et conformément à la loi 92-125 du 6 juin 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

12. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes :

- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un évènement "dictée dis-moi dix mots"
- Portant approbation d'une régie de recette brocante jeux et jouets
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le Cabinet Astrae - GTC Immobilier
- Portant approbation de la convention d'objectifs et de financement de la CAF du Val de Marne pour renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Eaje ou les Alsh dans le cadre du projet intitulé "projet de de formation à la langue des signes"
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de prestation de médecine préventive et professionnelle
- Portant approbation de la convention d'objectifs et de financement de la CAF du Val de Marne pour la mise en place d'un accueil effectif et régulier d'enfants en situation de handicap
- Portant approbation d'une convention de contrat de maintenance entre la société Planète Bleue et la ville de Saint Mandé
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et le Cabinet Quenot Excogim
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et le Cabinet Dodim immobilier
- Portant approbation d'un contrat de cession d'un spectacle jeune public par la Compagnie du Chameau
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'agence de la Mairie
- Portant institution d'une régie d'avance temporaire pour le séjour de Solières - Sardières du 27 février au 5 mars 2016
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "violon/piano" le 28 janvier 2016
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et l'association B'NAI B'RITH France Loge Léon Poliakov
- Portant approbation des conventions de prestations extérieures pour les ateliers de l'Inter'Val de la Ville de Saint-Mandé pour la saison 2015-2016
- Portant approbation d'une convention pour la diffusion du film "Nicostratos le Pélican" dans le cadre des projections jeune public de la médiathèque
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet Foncia Gauthier Immobilier

13. Questions diverses

Questions de M. Alonso :

1/ Dans la continuité du précédent Conseil Municipal, pourriez-vous nous expliquer la différence de montant d'à peu près 1000 € entre l'attribution de l'indemnité votée au receveur municipal en 2014 et celle votée en 2015. Comment expliquez-vous une telle différence ?

Réponse de M. Le Maire : En réalité, la trésorière a touché exactement le même montant pour l'indemnité 2014 et pour l'indemnité 2015.

Mais dans la délibération (de mars 2015) relative à l'indemnité de conseil pour l'exercice 2014 : n'apparaissait que l'indemnité pour les conseils prodigués sur le budget de la ville (soit 4 648 € brut).

Alors que dans la délibération (de décembre 2015) relative à l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 : il y a l'indemnité pour les conseils prodigués sur le budget de la ville (4 646 €) + l'indemnité pour le budget du CCAS (600 €) + l'indemnité pour le budget de la caisse des écoles (398 €).
(Les montants du CCAS et de la CDE expliquent donc l'écart d'environ 1 000 €).

Auparavant, le CCAS et la Caisse Des Ecoles délibéraient à part, pour l'indemnité de la trésorière concernant leur budget.

En décembre, nous avons inscrit les 3 indemnités sur la même délibération.

Question n°2 : Suite à l'attentat de l'hypercacher, nous vous avons sollicité pour mettre en place un service d'alerte par SMS vis à vis des parents d'élèves. Pourriez-vous nous faire un retour sur les tests qui ont été effectués récemment ?

Réponse de M. Le Maire : Oui le service de communication par SMS est en œuvre et fonctionne très bien. Nous l'avons utilisé par exemple pour informer les parents d'élèves du groupe scolaire Digeon lors de la fuite d'eau qui avait rendu les réfectoires scolaires indisponibles ...

Question n°3 : Pour quelle raison la somme budgétée en 2015 de près de 400 000 € pour la rénovation du système de vidéo surveillance n'a-t-elle pas été réalisée ?

Réponse de M. Le Maire : L'investissement engagé en 2015 pour la rénovation du système de vidéo protection n'a pas été réalisé suite à la déclaration sans suite de la consultation réalisée.

En effet, afin d'obtenir les meilleures offres, il s'est révélé nécessaire de préciser davantage nos besoins en termes de technologie.

La procédure a depuis été relancée et est en cours d'analyse pour son attribution.

La séance est levée à 21h53.